



RÈGLEMENT DU TOURNOI AMICAL DES POTES'IRONT AU BAD VEYNES 6 novembre 2022

Article 1

Le tournoi organisé par le Badminton Club Veynois (BCV) est un tournoi amical promotionnel.

Article 2

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFbAD et le règlement général des compétitions.

Article 3

Tout joueur devra avoir sa licence en règle pour la saison 2022/2023 à la date limite d'inscription fixée au mardi 1^{er} novembre 2022.

Article 4

Le tournoi est ouvert à tous les licenciés FFbAD, des séries R à NC. Il est autorisé aux catégories Minimes, Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans.

Article 5

La formule retenue pour le tournoi est la ronde italienne : les équipes disputeront deux doubles et un simple en 3 séquences de 11 points. La première équipe atteignant 33 points l'emportera.

Les équipes de 3 joueurs seront constituées par tirage au sort la veille du tournoi, dans trois catégories : Ectoplasmes, Patidoubles chevrons ou Élite Buttercup.

Article 6

Les joueurs qui le souhaitent peuvent venir déguisés. Le club récompensera le déguisement le plus beau ou le plus original à l'applaudimètre (la tablette du club disposera d'une application à cet effet).

Article 7

Le nombre de joueurs n'est pas limité mais, si les circonstances l'exigent, le club se verra dans l'obligation de réduire le nombre de participants.

Article 8

Modalité d'inscription : les inscriptions se font sur Badiste

Le responsable de chaque club doit envoyer au club organisateur la feuille d'engagement dûment complétée, accompagnée du règlement.

Article 9

Les frais de participation s'élèvent à 5 € pour les joueurs ainsi que pour les éventuels accompagnants (gratuit pour les moins de 14 ans) incluant le repas de midi pris en commun lors de l'interruption des rencontres vers 12h30, boissons fraîches, café et thé à volonté tout au long de la journée. Règlement par chèque ou virement.

Chacun apportera son éco-gobelet.

Article 10

Des récompenses seront attribuées aux trois meilleures équipes.

Article 11

Les volants sont à la charge des joueurs.

Article 12

Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase est faute. Tout volant touchant un élément accroché à celui-ci (panneau de basket) est faute. Tout volant touchant les filins du panneau de basket est faute au service et en jeu.

Article 13

Les matchs seront en auto arbitrage.

Article 14

Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

Article 15

Chaque joueur mineur présent doit être accompagné par un représentant majeur qui est désigné sur le formulaire d'inscription et qui doit signer la feuille de responsabilité pour chaque mineur dont il a la charge. Il doit rester pendant toute la durée où les mineurs dont il a la charge sont présents sur la compétition. En cas d'absence temporaire du gymnase du responsable, il doit présenter à la table de marque, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité. L'organisateur peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans aucun représentant à la compétition.

Article 16

La participation au Tournoi amical des POTES-IRONT AU BAD implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

LE COMITÉ D'ORGANISATION DU TOURNOI REMERCIE PAR AVANCE TOUS LES PARTICIPANTS QUI, EN OBSERVANT CE RÈGLEMENT PARTICULIER, APPORTERONT LEUR CONTRIBUTION À LA RÉUSSITE DE CE TOURNOI POUR LA SATISFACTION DE TOUS